

RAPPORT DE LA COMMISSION ACADÉMIQUE DE SÉLECTION DU CONCOURS COLBERT - SESSION 2024

Préambule

La Fondation souhaite encourager la fierté des élèves qui sont engagés dans la voie professionnelle au travers d'un concours valorisant la capacité des apprenants à expliciter leurs réussites et leurs remédiations aux difficultés rencontrées.

La présentation du projet se concrétise par un dossier respectant le cadre réglementaire :

Le projet ou le « chef d'œuvre » désigne une réalisation, collective ou individuelle, qui permet aux élèves d'exprimer leurs talents en lien avec leur futur métier, de montrer et de valoriser leurs compétences. Le projet ou le « chef d'œuvre » peut prendre toute forme matérielle ou immatérielle.

Au travers des « chefs d'œuvre », la Fondation Colbert – Institut de France souhaite reconnaître l'excellence, encourager la fierté et susciter l'émulation des élèves qui se sont engagés dans la voie professionnelle.

Pour être primés les « chefs-d'œuvre » doivent rencontrer des thématiques de l'héritage Colbert : la mer, le commerce, les arts, l'industrie, la forêt, les sciences, la protection sociale, la valorisation de l'environnement. Les « chefs d'œuvre » peuvent aussi s'inscrire dans les valeurs historiques que défend la fondation : l'entreprise, l'innovation et les traditions, le lien avec le territoire, l'engagement citoyen et le souci des personnes.

Toutes les spécialités, sans restriction, sont invitées à participer au concours

- **La lettre de candidature, la lettre de présentation du chef-d'œuvre et le document de mise en valeur** doivent être **réalisés par les élèves** de manière autonome. Ces documents doivent montrer l'implication des élèves. Le jury doit percevoir l'engagement réel des élèves et leurs efforts pour vaincre les difficultés rencontrées.
- **La lettre de soutien de la direction de l'établissement et des responsables de la vie scolaire** est importante. Elle montre l'engagement de l'ensemble de la communauté éducative, notamment sur l'aspect organisationnel (par exemple, le chef d'établissement doit être prêt à organiser l'accompagnement des élèves à Paris).
- **Aucun formalisme particulier** n'est attendu dans les documents demandés. Les dossiers déposés l'an dernier seront accessibles sur l'espace Teams dédié au concours pour que les référents puissent avoir une idée des attendus.
- Un dossier est valide si le chef-d'œuvre présenté respecte le cadre réglementaire, notamment la pluridisciplinarité. **Si le dossier est complet**, il n'y a pas d'autres contraintes.

Retrouvez tous les éléments pour concourir :

Site de la Fondation : <https://www.fondationcolbert.fr/concours-de-chef-doeuvre/>

Site académique : <https://www.pedagogie.ac-nantes.fr/nouveau-lycee/la-voie-professionnelle/chef-d-oeuvre-1207799.kjsp>

Ce que le jury a particulièrement apprécié pour l'édition 2024

- La dimension particulière du projet qui a conduit ses participants à le considérer comme un projet emblématique de leur filière.
- Les présentations qui ont permis de mesurer, par la combinaison des documents transmis, la vie du projet avec ses moments forts, ses difficultés, les solutions apportées et les compétences construites.
- Les partenariats engagés dans les communautés scolaires ou extrascolaires.
- La visibilité des prises d'initiative des élèves.
- L'engagement des membres de l'équipe des élèves concernés et l'effet du collectif dans les apprentissages.
- La valorisation du projet et de l'engagement des jeunes par les équipes de direction démontrant les effets produits et le son rayonnement du projet au sein de l'établissement voire au-delà.
- La trace des valeurs portées par la Fondation Colbert et incarnées dans le projet.
- Les raisons de l'engagement de l'équipe dans la participation au concours.
- L'engagement des jeunes à respecter le règlement du concours en lien avec les valeurs promues par la fondation.
- La structure claire, synthétique et soignée de la présentation du projet et des lettres d'accompagnement.

Préconisations du jury pour la prochaine session

A l'occasion de cette quatrième édition du jury régional, les membres de ce jury saluent les contributions et proposent ci-après un recueil des meilleures contributions étudiées.

▪ **La lettre de candidature des élèves gagne à restituer :**

- Le jury a identifié dans certains dossiers, une écriture très accompagnée par l'équipe enseignante. L'écriture de la lettre ne doit donc pas se limiter à la signature des participants.
- Le jury a pu relever que des liens profonds de certains projets avec les valeurs de la fondation n'étaient pas identifiés dans la lettre.

Remarque : Si un projet est exploité dans différents concours, le jury appréciera que cela soit également mis en valeur.

▪ **Le document de mise en valeur doit mettre en avant :**

- L'écrit produit par les élèves.
- La structure claire, synthétique et soignée de la présentation.
- L'interdisciplinarité dans le projet s'il y a.
- Les valeurs d'excellence, la motivation, la fierté de la réalisation du projet ou du chef d'œuvre et l'émulation des élèves qui se sont engagés dans la voie professionnelle et le concours.
- Les difficultés rencontrées dans la réalisation du projet et comment elles ont été surmontées.
- Les compétences professionnelles construites avec la réalisation du projet.
- La part de chacun dans le projet, les éléments de motivation, les difficultés rencontrées et comment les surmonter doit être explicités davantage.

▪ **La Lettre des enseignants doit faire la preuve :**

- De l'interdisciplinarité dans les enseignements construits à partir de la réalisation du projet ou du « chef d'œuvre ».
- De la plus-value engendrée par la participation au concours, notamment pour construire le parcours de chacun des élèves engagés, en les responsabilisant sur la valorisation du projet.
- De la singularité du projet : le jury a apprécié les lettres personnalisées.

▪ **La lettre de l'équipe de direction peut faire valoir :**

- Les effets de ce projet sur la classe, le groupe ou l'élève.
- Les liens entre le projet et la formation, tout au long de sa réalisation.
- L'impact de la démarche du/des projet(s) sur la vie de l'établissement et si possible le lien avec le projet d'établissement, le climat de la classe, les résultats des élèves...